



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Piste longue à l'aéroport de Pamandzi

Question écrite n° 23076

Texte de la question

M. Mansour Kamardine interroge M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de la transition écologique et solidaire, chargé des transports, sur la construction de la piste longue à l'aéroport de Pamandzi à Mayotte. Le 101ème département français nécessite la construction d'une piste longue pour favoriser le développement économique, social, éducatif des Mahorais et du territoire, sécuriser le transport aérien, garantir la continuité territoriale, la baisse des coûts du transport et assurer la libre circulation des personnes. De 1995 à la décision du 7 mai 2012 prise par l'État sur le principe et les conditions de la poursuite du projet de piste longue adaptée aux vols long-courriers de l'aéroport de Mayotte (*Journal officiel* n° 0109 du 10 mai 2012 page 8971 texte n° 185), le projet de piste longue a avancé de manière ordonnée et s'est poursuivi jusqu'à l'enquête publique qui était prescrite et dont les conclusions sont favorables à sa réalisation. Après plusieurs années d'abandon de l'action publique d'État concernant le projet, la population mahoraise a obtenu de haute lutte sa relance en 2018. Des missions des services de l'État et des études sont actuellement en cours. Après des années de perdues sur la nécessaire et urgente réalisation de la piste longue, les habitants de Mayotte ne comprendraient pas que le projet soit repoussé à des études complémentaires du fait de la non prise en compte dans les études actuelles de phénomènes connus depuis la relance du projet en 2018. C'est pourquoi il lui demande de l'assurer que la montée des eaux induite par le réchauffement climatique et l'évolution géologique structurelle de Mayotte, ainsi que l'évolution géologique liée à la naissance récente d'un volcan à proximité de Mayotte ont bien été prises en compte dans les études en cours et les rapports en voie de finalisation.

Texte de la réponse

Lors de sa visite à Mayotte le 22 octobre 2019, le Président de la République a annoncé la construction d'une piste longue sur l'aéroport de Dzaoudzi-Pamandzi, nécessitant au préalable la réalisation d'études préparatoires. Ces études permettront, d'une part, de déterminer comment la piste longue sera construite en tenant compte des besoins opérationnels, des sources de matériaux disponibles, de l'évolution dans le temps des conditions géologiques et climatiques et, d'autre part, de garantir le respect des procédures environnementales. La Direction générale de l'aviation civile (DGAC), qui pilote ce projet, met en œuvre toutes les diligences pour que ces études soient menées au plus vite dans le respect des engagements pris par le Président de la République. L'apparition récente d'un volcan sous-marin à proximité de Mayotte a soulevé la question des risques sismiques et volcaniques pour l'aéroport mais aussi pour l'ensemble de l'île. Des études sont en cours par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) pour évaluer les conséquences de ce phénomène sur l'île de Mayotte. Ces études permettront de s'assurer que l'évolution géologique sur le long terme engendrée par ce nouveau phénomène sera correctement prise en compte dans le cadre du projet de piste longue.

Données clés

Auteur : [M. Mansour Kamardine](#)

Circonscription : Mayotte (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23076

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 septembre 2019](#), page 8268

Réponse publiée au JO le : [27 octobre 2020](#), page 7583